Nr.203
Décembre
2021

Arsia Infos

Mensuel de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animales

SOMMAIRE

Edito
Courrier imminent ... pour vos chèvres et moutons ! P1
Dossier mycoplasmose 3ème partie P2
Que fait-on de vos données personnelles ? P3
Nos deux vice-présidents P4

Edito

En fin d'année, notre éditorial évoque traditionnellement un petit bilan de notre asbl, ses missions, ses actions, ses projets, ... ses combats aussi pour faire entendre vos besoins et défendre vos intérêts auprès des autorités.

En dépit des conditions sanitaires que l'on sait, comme en 2020, nous avons maintenu le cap. A l'ouvrage, près de 150 personnes, à l'image d'une ruche qui jamais ne s'arrête. Les actualités tant humaines qu'animales nous rappellent que la situation sanitaire est un équilibre précaire à surveiller sans cesse, sans quoi les conséquences peuvent être désastreuses tant pour l'éleveuse ou l'éleveur qu'à l'échelle collective.

Entre autres et nombreuses missions, la traçabilité de nos animaux a été parfaitement assurée. Notre salle d'autopsie n'a jamais désempli, service essentiel à la démarche prioritaire du diagnostic vétérinaire, tant dans les cas d'avortements que pour toute autre maladie. Nous avons poursuivi notre cheminement pugnace vers la fin de la lutte contre l'IBR, la BVD et d'autres maladies de troupeau telles la néosporose et la paratuberculose, nous avons assuré la surveillance de la brucellose, de la besnoitiose, et surveillons de près la grippe aviaire. Les maladies parasitaires n'échappent pas non plus à notre vigilance, grâce à l'abonnement parasitaire pour grands et petits ruminants. Nous avons intensifié la production d'autovaccins, notamment pour aider les vétérinaires et leurs éleveurs confrontés à la mycoplasmose bovine, sujet évoqué dans cette édition, avec le témoignage d'un éleveur et de son vétérinaire.

CERISE, et récemment P@DDOC, ont été développés pour vous et existent pour simplifier autant que possible la part administrative de votre travail quotidien. Dans ce contexte, vous nous autorisez l'utilisation de données à caractère personnel. En page 3, nous vous rappelons l'usage, strictement contrôlé, que nous en faisons.

Pour toujours plus de synergies et d'économies, nous avons maintenu et renforcé nos collaborations avec d'autres partenaires tels qu'entre autres la DGZ, l'AFSCA, l'awé, les universités wallonnes, la Région Wallonne, le Service Public Fédéral, la Province de Hainaut, plusieurs firmes privées, …

L'Organe d'Administration a vu sa composition modifiée et j'ai l'honneur d'en avoir pris la présidence en juin dernier. Cette édition donne la parole aux deux vice-présidents de l'ARSIA récemment (ré)élus. Eleveuses, éleveurs ou vétérinaires, les administratrices et administrateurs veillent à l'unisson à la juste gestion de notre asbl, toujours dans le souci d'efficacité pour les éleveurs et de leurs intérêts, professionnel et financier.

Puisse 2022 nous apporter calme, joie, et le retour d'une certaine sérénité « sanitaire ».

Laurent Morelle, Président de l'ARSIA

Courrier imminent...

POUR VOS CHÈVRES ET MOUTONS !

Décembre est pour notre département Identification et Traçabilité le temps de l'envoi aux éleveurs d'ovins, caprins et cervidés du courrier relatif au recensement annuel de leurs animaux. Il contient un formulaire à remplir et renvoyer à l'ARSIA par courrier postal, par mail ou via le portail CERISE ou encore, pour ceux qui l'utilisent déjà, via la nouvelle et pratique application P@DDOC. C'est le cas déjà pour les membres de l'awé qui inscrivent leurs moutons aux livres généalogiques.

Les détenteurs doivent en effet remplir plusieurs obligations légales, dont la première est d'être enregistré dès qu'on possède un mouton ou une chèvre en l'identifiant au moyen de marques auriculaires avant de les vendre, même s'ils ont moins de 6 mois. Un registre d'inventaire sous format papier ou électronique de tous les mouvements (naissances, achats, ventes, départs abattoir, etc.) doit être tenu.

Tout transport nécessite également un document de transport. Enfin, le 1er juillet 2022, l'identification électronique des ovins et caprins sera obligatoire. A l'instar des cervidés, les camélidés belges ne sont pas oubliés car à terme ils devront, eux aussi, être enregistrés.

Nous sommes à votre disposition !

Par téléphone :
- 061 23 99 10 (détenteurs OCC francophones)
- 080 64 04 44 (détenteurs OCC germanophones)

Sur le web :
- www.arsia.be
  Les documents utiles sont téléchargeables sur notre site - https://www.arsia.be/documents/

Secteur bovin : rappel

Tout événement (naissance, sortie, achat, mortalité, …) doit être déclaré au plus tard dans les 7 jours suivants ; il est très important de respecter ce délai de notification de 7 jours… et non 8 !

Même léger, tout retard impacte négativement l'octroi des primes de la Région Wallonne.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

DOSSIER MYCOPLASMOSE 3/3

La Mycoplasmose bovine, suivie de près à l'ARSIA

UNE SOLUTION QUAND TOUS LES TRAITEMENTS SONT VAINS... ?

Soigner un troupeau contaminé par la mycoplasmose bovine est un défi de taille pour l'éleveur et son vétérinaire. *Mycoplasma bovis* est en effet une bactérie souvent résistante envers de nombreux antibiotiques.

... Et face aux quelques molécules encore efficaces, elle mute aisément pour mieux résister encore. Le seul recours aux antibiotiques pour la maîtriser n'est pas envisageable, sous peine de voir rapidement se multiplier les résistances et les échecs thérapeutiques. Quant aux vaccins commerciaux, il n'en existe pas à ce jour.

Constatant l'augmentation de la circulation de la maladie au sein de la population bovine wallonne et le problème des vétérinaires confrontés à l'échec thérapeutique, l'ARSIA a mobilisé son service et son équipe responsables depuis de nombreuses années déjà de la production d'autovaccins. Après une longue et indispensable mise au point des techniques de production de l'autovaccin dans notre laboratoire et une réflexion approfondie sur les protocoles d'utilisation, l'ARSIA est désormais en mesure de vous proposer cette alternative, facilement applicable et abordable.

Premiers résultats

L'autovaccin *Mycoplasma bovis* est disponible depuis mars 2020. En septembre 2021, au terme de 18 mois d'utilisation, l'ARSIA a recueilli les premiers résultats sur le terrain dans 11 élevages, choisis parce que *Mycoplasma bovis* était un problème sévère chez eux. En nombre et en temps, c'est certes court pour obtenir une évaluation complète, mais l'enquête a permis de cerner certaines tendances.

7 éleveurs confirment une nette amélioration clinique et 2 une amélioration légère. Pour les deux derniers, l'amélioration semble insuffisante, mais le recul en temps était dans leur cas beaucoup trop court pour se faire une opinion pertinente.

Les discussions avec les 9 premiers éleveurs nous ont confirmé la nécessité d'adapter les plans de vaccination au cas par cas en tenant compte de l'âge des animaux contaminés, de la gestion de l'immunité colostrale, mais aussi des impératifs commerciaux et notamment du kit achat.

Elles renforcent notre conviction que l'autovaccin *Mycoplasma bovis* est une aide certaine pour la gestion des mycoplasmoses en élevage bovin à condition de s'appuyer sur un diagnostic précis, une prise en charge multidisciplinaire incluant de la zootechnie et notamment la gestion des bâtiments, et un protocole d'autovaccination adapté à chaque situation. Votre vétérinaire, mais aussi nos différents services sont là pour vous y aider, tant d'un point de vue diagnostique, zootechnique, prophylactique que métaphylactique au travers des autovaccins.

Pour conclure

Au terme de ce dossier dédié depuis octobre à la « Mycoplasmose bovine », et bien conscients qu'il s'agit d'une problématique d'élevage complexe, nous espérons vous avoir éclairé sur les différentes possibilités actuelles d'aides à la maîtrise de cette pathologie.

Tant au laboratoire qu'à l'administration de la santé animale, l'ARSIA mène activement plusieurs travaux de recherche en termes de prévention, diagnostic et traitement, dans le but d'améliorer des situations préoccupantes pour de nombreux élevages.

Empêcher un animal déclaré infecté d'entrer est possible, en recourant au Kit vente et Kit achat.

Des approches diagnostiques structurées sont désormais disponibles afin d'identifier clairement la pathologie et les classes d'âges concernées. Elles peuvent être associées à un diagnostic « bâtiment », indispensable dans certains cas.

Enfin, traiter un animal ou un élevage reste complexe, et s'il n'existe à ce jour aucun plan de lutte, nous pouvons vous aider à construire une solution spécifique à votre élevage afin de réduire la pression d'infection et renforcer l'immunité de votre troupeau. Un vétérinaire de l'ARSIA peut pour ce faire assurer une visite de votre élevage, en collaboration avec votre vétérinaire.

L'autovaccin vétérinaire est un vaccin préparé à partir de bactéries pathogènes isolées d'un animal malade ou d'un animal sain du même élevage et destiné à être administré à cet animal malade ou aux animaux de cet élevage en vue de provoquer une immunité active et à ceux-là seulement. La souche est donc isolée à la ferme à partir d'un animal appartenant au troupeau malade. Outil intéressant face à des pathologies bactériennes qui ne trouvent pas de solutions prophylactiques satisfaisantes dans l'arsenal thérapeutique traditionnel, c'est également une solution qui peut contribuer à une utilisation raisonnée des antibiotiques

Sur le terrain, partage d'expérience

Face à la maladie qui sévissait toujours plus en dépit de nombreux traitements et de mesures de biosécurité et de management, un éleveur et son vétérinaire ont recouru à l'autovaccination contre le mycoplasme.

L'élevage compte 318 bovins, dont 106 laitières et 212 viandeux. La maladie démarre voici près de 5 ans et va en s'aggravant. Le vétérinaire constate un grand nombre d'otites et d'arthrites chez les veaux âgés de 8 à 15 jours, des troubles respiratoires et des diarrhées chez les animaux âgés de 1 à 6 mois. En novembre 2020, l'autovaccin est commandé à l'ARSIA et administré aux bovins.

L'éleveur

Comment avez-vous géré le problème ? Les animaux ont d'abord été traités par notre vétérinaire. Nous avons pour notre part amélioré la ventilation des bâtiments, procédé à leur large désinfection, isolé les animaux qui devaient l'être, dépisté les bovins achetés avant leur entrée dans notre exploitation… Tout a été mis en œuvre par notre vétérinaire et nous-même mais sans succès. Pour lui, l'autovaccin était le dernier recours pour tenter d'arrêter la propagation de cette bactérie.

La maladie a-t-elle eu un impact financier ? Certainement, les frais ont été importants: prestations vétérinaires, achat d'un taxi lait pasteurisateur, achat d'un pasteurisateur pour le colostrum, veaux à l'isoloir, désinfection totale de la maternité et de l'étable des jeunes veaux, mise en place d'une ventilation forcée, … sans oublier les pertes liées à la réforme des bêtes atteintes, les autres mourant malgré tous les soins.

Que pensez-vous de l'autovaccin ? J'en suis très satisfait, au vu de la baisse des mortalités dans mes animaux ainsi que celle de la consommation d'antibiotiques.

Le vétérinaire

Comment s'est déroulée l'administration de l'autovaccin ? A deux reprises toutes les vaches, quel que soit leur stade de gestation, ont été vaccinées ainsi que tous les veaux de 8 jours à 1 an. Seuls les bovins en fin d'engraissement n'ont pas été traités. Exceptée l'une ou l'autre réaction locale au point d'injection, aucun effet secondaire n'a été observé.

Quelles améliorations sont-elles apparues ? Le nombre de veaux malades a fortement chuté ainsi que les mortalités. Seuls 2 veaux ont présenté une otite depuis la mise en place de la vaccination. Nettement améliorée, la situation doit donc rester sous contrôle. La lecture de la fiche SPOT de l'élevage de mon client confirme également une amélioration de l'état sanitaire global du troupeau. Je ne peux que recommander le recours à l'autovaccin, lorsque toutes les tentatives possibles ont été mises en échec.

L'accompagnement de l'équipe vétérinaire de l'Arsia est-elle un plus pour vous ? Indubitablement un plus.

Besoin d'infos ? Contactez l'ARSIA

Tel : 083 23 05 15 - Option 5
E-mail : autovaccin@arsia.be
www.autovaccin.be

LÉGISLATION

Que fait-on de vos données personnelles ?

Depuis de nombreuses années, l'ARSIA assure l'enregistrement de vos données, dans le cadre de ses missions agréées de traçabilité et de santé animales. Deux mots d'ordre à la clé : consentement et information.

La collecte et l'enregistrement de données répondent à des obligations légales, inscrites dans la Loi de Santé Animale et dans les Arrêtés réglementant l'identification et la santé des animaux de rente. L'ARSIA est gestionnaire de ces données mais n'en est pas propriétaire, dès lors qu'elle est agréée par l'AFSCA, maître d'œuvre de la base nationale de données liées à la traçabilité et aux statuts sanitaires des animaux.

Le **R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées (RGPD) nous est applicable en tant qu'entreprise située dans l'Union Européenne, car nous traitons certaines données à caractère personnel d'un grand nombre de membres et partenaires. Le RGPD nous impose d'obtenir leur consentement avant toute collecte de données, acte positif, libre, univoque et éclairé et de les informer sur l'utilisation de ces dernières.

Quelles sont ces données ?

Ce sont d'une part les données à caractère personnel **directes**, reprenant toutes les informations qui permettent de communiquer et d'échanger avec vous: nom, prénom, registre national, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, coordonnées bancaires nécessaires à la facturation de nos prestations. Et d'autre part, les données à caractère personnel **indirectes**, relatives à la localisation de vos activités agricoles, à votre troupeau et à sa composition, ses statuts sanitaires, à vos animaux et à leurs mouvements.

Sans données ou sans accord, pas de services...

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé soit parce que vous les avez transmises en autorisant leur traitement, soit sur base de la nécessité d'exécution d'un contrat ou d'une convention dont vous êtes partie prenante, ou du respect d'une obligation légale à laquelle nos membres sont soumis, ou enfin de l'exécution de missions d'intérêt sanitaire animal et/ou publique.

L'ARSIA peut ainsi vous permettre de bénéficier des multiples services proposés de manière adéquate, pertinente et limitée à ce qui est nécessaire ou selon les prescrits légaux. Autrement dit, **jamais** à d'autres fins que la bonne gestion de ses propres contacts avec ses membres, l'exécution d'obligations légales ou encore l'optimisation et l'amélioration de ses services.

Elle ne les divulgue ou ne les transmet à des tiers, avec votre accord, qu'aux fins du bon déroulement de ses missions, ou si cela est requis par la loi. Nous réalisons également des audits auprès des sociétés partenaires afin de nous assurer qu'ils possèdent votre consentement. Par exemple, nous faisons appel à des sociétés de transport de nos commandes de matériel d'identification qui reçoivent dès lors les adresses de livraison des clients concernés. Autre exemple : les carnets de prescription destinés aux vétérinaires sont imprimés et délivrés par un sous-traitant qui doit disposer lui aussi des coordonnées nécessaires à l'exécution de cette prestation. Ces sous-traitants et tiers sont pareillement soumis par conventions signées, à la confidentialité et au respect de la protection de vos données personnelles.

Lorsque l'ARSIA a l'intention de recourir à des données à des fins de recherches scientifiques nouvelles, d'enquêtes épidémiologiques ou d'autres finalités en adéquation avec ses objectifs et ses missions, elle en informe au préalable toute personne concernée, permettant à chacune de marquer explicitement son accord.

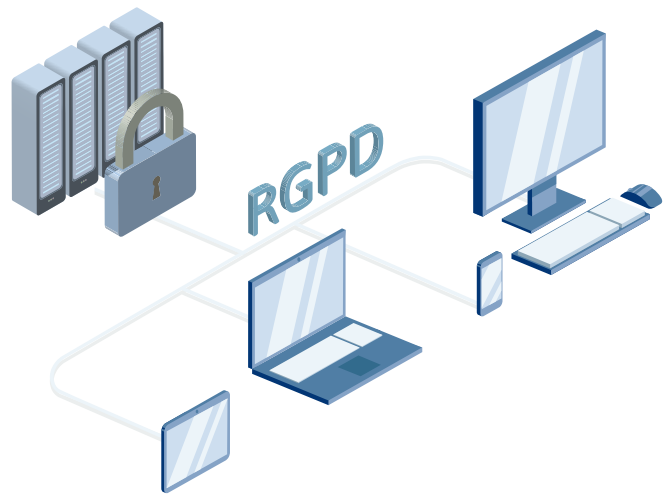

Rétractation toujours possible

Sauf en cas d'obligations légales, chaque personne a le droit de demander la rectification ou l'effacement des données à caractère personnel, de limiter leur traitement, de s'opposer au traitement et de faire valoir son droit à la portabilité des données. Chacun.e a le droit de retirer son consentement à tout moment en demandant la suppression de ses données, sans toutefois porter atteinte à la légalité du traitement fondé sur le consentement et effectué avant son retrait.

Toutefois, la non-fourniture des données peut entrainer la fin d'un contrat. Si la personne concernée ne fournit pas les données personnelles, elle ne peut alors bénéficier des services proposés par l'ARSIA.

Durée de vie des données personnelles à l'ARSIA

Les données sont conservées tant que vous bénéficiez de nos services et jusqu'à la cessation actée de votre encadrement par notre asbl. A l'issue de cette période, les données seront archivées et conservées pendant la durée prescrite par les obligations légales fixées par les législations de traçabilité et de santé animales, ou le cas échéant par la législation fiscale et comptable.

Comment sécurisons-nous les données ?

Les données sont hébergées dans notre propre système informatique, sur un « cloud » privé de l'ARSIA. L'accès physique à ces serveurs est strictement limité aux personnes dédiées à la maintenance. Un « verrou » informatique bloque l'accès à distance à notre réseau à toutes personnes mal intentionnées. Une maintenance rigoureuse nous garantit d'être le plus à jour dans la lutte contre les intrusions malveillantes avec entre autres, une mise à jour permanente des algorithmes utilisés par nos systèmes.

Un personnel formé, un logiciel, un DPO

A l'ARSIA, plusieurs personnes responsables et formées veillent sur vos données et leur respect et le coordonnent en interne, aidées par un logiciel spécifique dédié à cette fonction.

L'une d'elles est également notre intermédiaire entre l'ARSIA et le DPO, c'est à dire le Délégué à la Protection des Données, consultant externe sollicité par notre association et dont le rôle est de nous guider, nous informer et nous contrôler afin que notre respect de la législation RGPD soit parfait et irréprochable en cas d'audit.

A l'avenir, toujours en accord avec l'éleveur, des passerelles/interactions seront créées et rendues possibles avec Wallesmart : https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/wallesmart

CERISE : seulement si vous le voulez bien ...

Dès son entrée sur CERISE, chaque éleveur peut choisir les organismes avec lesquels il veut partager ses données, de manière ciblée. Par exemple, Élevéo, CGTA, Crélan, … Il peut aussi désactiver et activer à tout moment le partage.

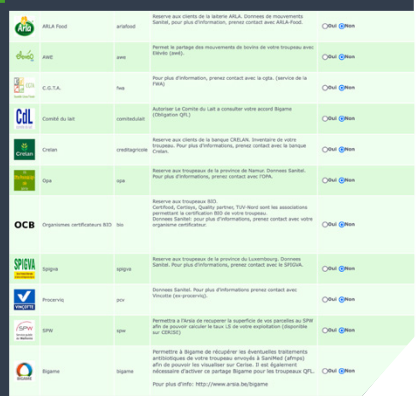

ARLA Food	arlafood	Reserve aux clients de la laterie ARLA. Donnees de mouvements Sanitel, pour plus d'information, prenez contact avec ARLA-Food.	○Oui ◉Non
AWE	awe	Permet le partage des mouvements de bovins de votre troupeau avec Elevéo (awé).	○Oui ◉Non
C.G.T.A.	fwa	Pour plus d'information, prenez contact avec la cgta. (service de la FWA)	○Oui ◉Non
Comité du lait	comitedulait	Autoriser Le Comite du Lait a consulter votre accord Bigame (Délégation QFL)	○Oui ◉Non
Crelan	creditagricole	Reserve aux clients de la banque CRELAN. Inventaire de votre troupeau. Pour plus d'informations, prenez contact avec la banque Crelan.	○Oui ◉Non
Opa	opa	Reserve aux troupeaux de la province de Namur. Donnees Sanitel. Pour plus d'informations, prenez contact avec l'OPA.	○Oui ◉Non
Organismes certificateurs BIO	bio	Reserve aux troupeaux BIO. Certiloi, Certisys, Quality partner, TÜV-Nord sont les associations permettant la certification BIO de votre troupeau. Donnees Sanitel: pour plus d'informations, prenez contact avec votre organisme certificateur.	○Oui ◉Non
Spigua	spigua	Reserve aux troupeaux de la province du Luxembourg. Donnees Sanitel. Pour plus d'informations, prenez contact avec le SPIGUA.	○Oui ◉Non
Procerviq	pcv	Donnees Sanitel. Pour plus d'informations prenez contact avec Viscotte (ex-procerviq).	○Oui ◉Non
SPW	spw	Permettre a l'Arsia de recuperer la superficie de vos parcelles au SPW afin de pouvoir calculer le taux LS de votre exploitation (disponible sur CERISE)	○Oui ◉Non
Bigame	bigame	Permettre à Bigame de récupérer les éventuelles traitements antibiotiques de votre troupeau envoyés à SanitRed (afmps) afin de pouvoir les visualiser sur Cerise. Il est également nécessaire d'activer ce partage Bigame pour les troupeaux QFL. Pour plus d'info: http://www.arsia.be/bigame	○Oui ◉Non

Un renseignement concernant la politique de protection des données à l'ARSIA ?

Veuillez contacter le service responsable : rgpd@arsia.be ou 083 23 05 15 (Option 9) Toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD : https://www.autoriteprotectiondonnees.be).

ORGANE D'ADMINISTRATION DE L'ARSIA

Nos deux vice-présidents

UN ÉLEVEUR, MARC REMY

Elevé dès son plus jeune âge au milieu des agneaux, Marc Remy, à 52 ans, est un éleveur de moutons professionnel, connu et reconnu dans le milieu.

En 97 déjà, le Dr Yves Botton, alors Directeur de la Fédération provinciale « la Namuroise », soucieux de développer des services aux éleveurs d'ovins, caprins et cervidés (OCC), lui propose d'entrer au conseil d'administration pour y représenter ce secteur, alors encore un peu trop oublié. Marc Remy venait de reprendre en 95 l'exploitation familiale, après un graduat en Agronomie. A ce jour, il gère un élevage Bio de 350 moutons texel français et vendéen, pour 70 hectares de prairies et cultures.

Fidèle à l'amour de la race, comme l'était déjà son père dont les moutons étaient inscrits au Stud-book du Texel, lauréat de nombreux concours, Marc est aussi Président de la commission raciale belge du mouton vendéen. Il représente aussi le secteur OCC au Collège des Producteurs. Un élevage d'une quinzaine de vaches limousines et la culture d'orge brassicole et d'épeautre panifiable complètent la diversité de son expérience agricole. Cette polyvalence explique aussi pourquoi il fut échevin à l'Environnement et l'Agriculture, à Floreffe, entre 2012 et 2018. Avec un tel administrateur, nos moutons sont bien gardés !

Comment se porte l'élevage de petits ruminants en Wallonie ?

En 95, être éleveur de mouton était quasi un défi… En 20 ans, il y a eu une nette évolution avec un engouement, une reconnaissance du secteur. Beaucoup de jeunes se lancent dans l'aventure. En Belgique on ne produit que 13 % de ce qu'on consomme. La crise du Covid, le réchauffement climatique poussent à consommer local, ce que nous sommes capables d'assurer. Notre carte à jouer est le Brexit qui nous rend compétitif avec la Grande-Bretagne. Les cours sont bons, on peut enfin retirer un revenu correct tant en viande de mouton qu'en lait de chèvre. Mais il faut qu'ils se maintiennent et qu'il n'y ait trop d'offre à long terme… Une force à exploiter serait de réorganiser la filière commerciale de la viande d'agneau en Wallonie, par exemple en concentrant notre marché dans une seule coopérative. Il en existe déjà depuis longtemps, localement, tels que Coprosain, Ovidis, …

Comment concevez-vous l'accompagnement du secteur OCC par notre asbl à l'avenir ?

Les éleveurs OCC, en particulier les jeunes, sont demandeurs de nouvelles technologies telles que la boucle électronique, qui simplifie la gestion du troupeau. Depuis 3 ans, grâce au dynamisme et à l'expertise de François Claine et de Jean-Yves Houtain, l'ARSIA développe beaucoup de services et outils tels que FORum, ainsi que la traçabilité avec P@ddoc, sous la houlette de Jean-Paul Dubois.

Les décisions sont prises par des éleveurs à l'ARSIA, c'est un principe très important. Je citerais un ami et éleveur français, selon lequel « Dans le sanitaire, on doit être à 200 % ». Je

le rejoins entièrement, car un déséquilibre sanitaire dans un élevage entraine des pertes sans fin. C'est bien là le rôle premier de l'ARSIA, nous conseiller, sur le terrain, en collaboration avec nos vétérinaires. Et si elle nous aide à éteindre les incendies, elle nous aide aussi à les prévenir. Je prendrais pour exemple nos pires années, lors de l'épidémie de fièvre catarrhale ovine. J'ai perdu 60 brebis sur 300. Heureusement, la vaccination a suivi. L'ARSIA quant à elle a pleinement assuré son rôle dans le diagnostic précoce, dès la salle d'autopsie et ensuite au laboratoire. Elle poursuit son travail d'épidémiovigilance, pour cette maladie comme pour les autres. Je pense aussi au suivi des verminoses, des avortements,…

Comment portez-vous votre rôle de Vice-Président ?

C'est un investissement personnel assez élevé, mais c'est un choix que j'assumerai. Je représente le secteur OCC ainsi que tous les éleveurs en général. Mon combat est de le faire reconnaître comme un secteur à part entière, avec ses spécificités.

Quel message aimeriez-vous transmettre aux éleveuses et éleveurs de petits ruminants ?

Aux jeunes éleveurs, je ne dirais pas que l'élevage de petits ruminants est l'Eldorado garanti… Les vents sont favorables mais peuvent tourner, nous ne le savons que trop en tant qu'éleveurs. Attention aux investissements démesurés, à la charge de travail trop lourde. Mieux vaut démarrer petit et grandir progressivement. Cet élevage peut aussi être une activité complémentaire au départ et, après avoir acquis de l'expérience et stabilisé la production, devenir principale.

A toutes et tous, je dirais de ne jamais hésiter à appeler l'ARSIA. Son personnel est prêt à les aider, que ce soit sur le plan sanitaire ou de la traçabilité.

UN VÉTÉRINAIRE, CHRISTOPHE UYSTEPRUYST

En prolongeant son mandat de vice-président à l'ARSIA, réélu à l'unanimité par l'Organe d'Administration, Christophe Uystepruyst va donc continuer à apporter à notre asbl sa solide expérience et son expertise. Une enfance à la ferme, passionné par l'élevage et la ruralité, il obtient son diplôme de vétérinaire en 1995. Assistant à l'Université de Liège pendant 5 ans, il y obtient un Doctorat en physiologie sur l'adaptation du veau à la naissance. Également diplômé spécialiste en santé bovine du Collège Européen de Gestion de la Santé Bovine, sa formation se complète d'un diplôme en aspects juridiques de l'expertise vétérinaire.

50 ans, marié et père de 2 enfants, il travaille depuis 2000 à Taintignies, près de Tournai, dans une association vétérinaire et se consacre quasi exclusivement aux animaux de rente. Son intérêt pour tout ce qui relève de l'associatif explique sa (seconde) Vice-Présidence du Cercle des vétérinaires du Tournaisis, mais aussi sa participation au Pouvoir Organisateur de l'école libre de son village et au bureau politique des Intérêts Communaux de l'entité de Rumes. Enfin il se consacre entre autres loisirs à l'élevage de moutons Texel.

Administrateur, vice-président et réélu comme tel, comment votre engagement dans la défense sanitaire s'explique-t-il ?

En tant que praticien rural, la santé animale est pour moi une priorité et doit être envisagée tant à l'échelle individuelle qu'à l'ensemble des troupeaux, dans une démarche collective. A ce titre, l'ARSIA est au quotidien un des 3 partenaires essentiels du triangle formé avec l'éleveur et le vétérinaire. Par ailleurs, le travail et les défis à l'ARSIA ne manquent jamais et sont passionnants…

Quel est votre rôle à l'ARSIA en tant que représentant de la profession vétérinaire ?

J'envisage mon action comme un levier pour que tout ce qui est décidé par les autorités ou proposé par l'ARSIA soit réalisable pour la profession vétérinaire rurale et soit activé dans l'intérêt de tous. Dans cet esprit, je serai « personne relais » des demandes et des besoins des praticiens, dans une démarche non syndicale, mais bien d'écoute de mes consœurs et confrères. Nous souhaitons en effet prendre part aux décisions et être davantage partenaires plutôt que de subir des décisions qui auraient été insuffisamment évaluées.

Comment concevez-vous l'accompagnement des éleveurs et des vétérinaires par notre asbl à l'avenir ?

La nouvelle Loi européenne de Santé Animale implique des changements pour plusieurs pathologies telles que l'IBR. Certaines missions vont évoluer en conséquence et il s'agit d'être en phase avec les réalités législatives pour accompagner les élevages dans leurs divers statuts sanitaires.

Je soutiens une démarche collective mais aussi un service personnalisé. L'encadrement sanitaire, déjà très actif à l'ARSIA, mérite d'être toujours plus développé, notamment en proposant des suivis adaptés pour les fermes en situation de déséquilibre sanitaire. J'accorde à cet effet une grande importance à l'écoute tant au niveau du terrain, vétérinaires et éleveurs, que du personnel de l'ARSIA pour relayer vers l'Organe d'Administration toute idée constructive et utile à l'élevage. La vocation première de l'asbl n'est certainement pas d'imposer des décisions et récolter des cotisations, même si cela est nécessaire. Elle est d'abord et avant tout un véritable partenaire de la santé et de la traçabilité.

Quelle est votre vision de l'asbl dans les années à venir ?

Le contexte agricole général est préoccupant avec l'érosion continue des élevages et la concentration croissante d'animaux, parfois déséquilibrante pour la santé globale du troupeau. Si nos ressources financières viennent à diminuer, on perd la couverture en services à l'élevage, ce qui est contraire à nos objectifs. Il s'agira, dès 2022, de faire preuve d'anticipation et d'imagination afin de réduire les charges fixes là où c'est possible, et de trouver d'autres sources de rentrées via de nouvelles activités. Dans le même esprit de synergie et d'économie, je soutiens aussi toutes collaborations avec d'autres acteurs de la santé animale.

Nous continuerons, et toujours plus, à défendre la sécurité sanitaire auprès des autorités, du monde politique et des organismes subsidiants, parce qu'elle est essentielle tant pour l'animal que pour l'homme, selon le principe « One health ». Essentielle, l'activité de l'ARSIA l'est donc aussi et a été considérée comme telle lors du confinement général lié à la crise Covid.

L'avenir, ce sont aussi les outils informatiques mis à la disposition des éleveurs et des vétérinaires et qui s'intègrent dans la vision « smart farm » : CERISE, CERISE Mobile, identification électronique, dématérialisation,… Près de 70 % des éleveurs utilisent à ce jour CERISE, et pas forcément la jeune génération… Je constate régulièrement qu'on peut être conservateur à 20 ans et progressiste à 70 !

Quel message adresseriez-vous aux éleveuses, éleveurs et vétérinaires ?

Qu'ils en soient assurés, l'ARSIA est et restera un partenaire privilégié de la santé animale et mettra tout en œuvre pour soutenir le trio gagnant qu'elle forme avec les éleveurs et les vétérinaires, avec pour socle l'indispensable traçabilité de nos élevages qu'elle assure.